

## Interpellation de M. CASSART, Conseillère communale, relative à l'accueil de jour par grand froid.

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst :

Comme nous le savons tous, l'organisation de l'accueil hivernal pour les sans-abris est une compétence locale. Le Bourgmestre ainsi que les échevins déterminent eux-mêmes les besoins et la manière d'y faire face tandis que le C.P.A.S. met en œuvre ce qui a été décidé par le Bourgmestre et ses échevins.

J'aimerais anticiper la problématique de l'hébergement des sans-abris qui sont désespérés durant cette période de pandémie en sachant que les chauffoirs sont et resteront fermés.

J'ai alors plusieurs questions quant à ce qui sera mis en place pour eux :

- 1) La commune a-t-elle fait une demande auprès de la Région pour un subside ? Quel sera le budget total ?
- 2) La commune va-t-elle assurer la coordination d'un centre d'hébergement ? Si oui, quand et pour quelle durée ?
- 3) À combien estime-t-on les sans-abris sur notre commune ?
- 4) A-t-on prévu une distribution de repas chauds ? Si oui, pour combien de personnes ?
- 5) Quel sera le dispositif mis en place pour l'accueil de jour ainsi que pour celui de nuit ?
- 6) Seront-ils accompagnés par des assistant(e)s sociales(aux) pour les aider à régulariser leur situation administrative, etc ?
- 7) Pourquoi l'opération du mois d'avril n'a pas été à nouveau enclenchée vue la crise sanitaire persistante ? Je vous remercie de votre attention.

M. CASSART donne lecture du texte suivant :

M. CASSART geeft lezing van de volgende tekst :

Nous sommes à la veille de l'hiver et de possibles périodes de grand froid.

Les années précédentes, divers endroits de la Commune - en général les restaurants sociaux - étaient ouverts pour offrir un accueil de jour dans un endroit chaud à des personnes en éprouvant le besoin. Puis-je vous demander de quelle manière il pourra être répondu à ce besoin de certains de nos habitants.

Monsieur l'échevin KESTEMONT donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen KESTEMONT geeft lezing van de volgende antwoord :

Madame la Conseillère,

Compter les personnes sans-abris par commune n'est pas évident. Une grande partie de ce public bouge et fréquente les frontières des autres communes. Les travailleurs sociaux de rue estiment les sans-abris anderlechtlois dans la zone « Centre – Ouest » à 100 personnes. Si on compte les zones frontalières avec Molenbeek, Bruxelles, Saint-Gilles, on arrive vite à 250 personnes.

Bien évidemment, la commune a demandé un subside à la COCOM afin de donner une réponse au sans-abrisme sur notre territoire en créant à nouveau un centre pour 35 personnes avec accompagnement intensif vers le relogement. N'oubliez pas que le premier projet nous a permis de reloger de façon durable 100% des personnes logées avec une carte d'identité belge. La COCOM a alloué un montant de 400.000€ pour mettre en place le projet de début décembre 2020 jusque fin septembre 2021. La coordination est dans les mains de la commune (le département prévention) et le CPAS.

L'accompagnement des personnes dans le centre est holistique et multidisciplinaire. Une remise en ordre socio-administrative, un check-up et suivi santé, un suivi psycho-social, un accompagnement pour la réflexion autour du futur et si possible un relogement durable.

Les personnes reçoivent un repas 3 fois par jour afin de pouvoir les garder un maximum de leur temps dans le centre pour avancer avec le suivi social.

Une distribution de colis alimentaires sera organisée par les travailleurs sociaux de rue à partir de lundi 23 novembre pour les personnes sans-abris. Lors de ces distributions, les personnes pour le centre sont sélectionnées et déjà préparées à une entrée au centre.

Je profite également pour remercier le personnel qui anime ces projets, ainsi que pour leur dévouement. Je garantis que le personnel est sur le terrain et est très sollicité, plus encore dans la situation actuelle.